

Directeur de publication:
Michel BLANCHET

Rédacteurs: Isabelle DEPAUX-JAMET
Delphine LORGUE-FAVREAU

Composition: Michel BLANCHET

Photographies: Claude ZELLNER
Pascal LOBJOIS

Impression en Mairie
280 exemplaires
Bulletins gratuits

Dépôt légal novembre 2008
ISSN: 2268-6088

Mairie: 05.53.61.07.26.
Courriel: mairie-lanquais@orange.fr

n°155
Janvier
2024



Le petit
Lanquaisien

Bulletin d'information
de la commune de Lanquais

**Horaires d'ouverture: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
lundi et mercredi de 13 h 30 à 16 h 00 courriel: [mairie-lanquais @ orange.fr](mailto:mairie-lanquais@orange.fr)**

Une nouvelle année s'ouvre.

Qu'elle vous permette de donner de la joie et de l'espoir autour de vous.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, je vous présente nos meilleurs vœux.

Nous continuerons d'agir à vos côtés pour une commune plus agréable, écologique et solidaire.

Michel BLANCHET

Maire de Lanquais



Meilleurs Vœux
2024



Villages d'avenir

1^{RE} VAGUE – LAURÉATS 2024



Mes chers concitoyens,

En date du 26 octobre dernier, le journal local « le Démocrate » a fait état du dynamisme de notre village en consacrant une page et demi de sa publication à la présentation des différents changements opérés pour l'année écoulée. En ce début d'année je souhaite revenir avec vous sur les points développés dans ces articles et vous présenter plus en détail les axes de notre politique.

Nous avons mis en place un processus de démocratie participative à travers la création de commissions consultatives. Elles ont pour but d'enrichir l'action publique en vous associant dans un travail collaboratif autour de 2 thématiques : l'attractivité économique et le dynamisme associatif.

Le premier levier essentiel de notre politique est celui de l'attractivité économique. Pour cela nous avons déposé le 19 juin 2023 une demande de subvention à l'Agence nationale de cohésion des territoires qui a décidé fin octobre de nous accorder une aide d'un montant de 50 000€ au titre du volet « immobilier » du fond de soutien à l'installation de commerces multi-services, afin de financer les travaux de remise en état du local qui accueillera notre café multi-services.

En parallèle de cela, la commune a été retenue au programme « Villages d'Avenir » qui vise à aider des communes rurales, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie.

Le deuxième levier sur lequel nous avons souhaité agir a été celui du dynamisme associatif et de l'animation.

Il nous paraît évident que la municipalité se doit d'accompagner financièrement mais aussi matériellement les initiatives associatives. Aussi, afin de les encourager et dans un souci de gestion des deniers publics, nous avons mis en place un système d'attribution de subvention de droit commun qui prend en compte la gestion transparente et saine de l'association mais aussi sa volonté de développer des projets pour la commune.

Ainsi, tout en réalisant des économies (diminution de 35% du budget de subventions aux associations) nous avons permis la mise en place de nouveaux événements incontournables (les marchés gourmands de l'été dernier et le rallye touristique au mois de septembre), qui viennent enrichir l'animation du village en complément des manifestations traditionnelles toujours très attendues.

Enfin, permettez-moi de vous annoncer une nouvelle qui saura satisfaire la majorité d'entre nous, si ce n'est l'unanimité. En effet, en plus du déploiement de la fibre optique, nous allons voir l'installation prochaine d'une antenne-relais permettant enfin au centre bourg et hameaux isolés de notre commune de recevoir la couverture mobile tant espérée. Cette antenne relais ainsi que les études préalables à son implantation seront intégralement financées par les opérateurs mobiles. La municipalité a proposé différents sites, une étude technique va déterminer le lieu le plus favorable (*avant consultation de l'Architecte des Bâtiments de France*).

Lanquais est une belle histoire que nous allons continuer à écrire ensemble en 2024, vous pouvez compter sur mon engagement, sur celui de mes collègues élus, engagement toujours guidé par notre passion pour le village et ses habitants.

Je vous souhaite en mon nom et au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux de bonheur.

Votre Maire

Michel BLANCHET



ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ELECTORALES?

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez effectuer la démarche pour vous inscrire.

Les EUROPEENNES auront lieu le dimanche 9 juin 2024; pour effectuer cette formalité, l'électeur doit s'inscrire au plus tard le 6ème vendredi qui précède l'élection, soit le vendredi 3 mai 2024.

Cas des électeurs EUROPEENS : Permet à un citoyen de l'Union européenne: *Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède* installé en France de s'inscrire sur les listes pour participer aux **élections européennes**.



LE SAVEZ-VOUS ?

L'entretien du trottoir situé devant chez vous fait partie des obligations qui vous incombent en tant qu'occupant, que vous soyez propriétaire ou locataire d'une maison ou d'un terrain.

Il convient donc à chaque Lanquaisien de balayer les feuilles et autres débris, de désherber sans utilisation de produits chimiques, de couper les arbres ou arbustes débordants et d'éviter la neige et le verglas avec un épandage de sel, de sable, de cendres ou de sciure. Outre une obligation, c'est également un geste civique!

CE QUI CHANGE AU 1er OCTOBRE 2023

À partir du dimanche 1er octobre 2023, des changements sont intervenus dans différents domaines en lien direct avec la vie quotidienne:

- la réforme de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) entre en vigueur. Pour près de 120 000 personnes en situation de handicap vivant en couple, cette réforme se traduit par une hausse de leur allocation. Seules les ressources personnelles sont prises en compte dans le calcul de la prestation. Cette réforme favorise l'autonomie des personnes handicapées, qui n'ont plus à dépendre du conjoint et de ses ressources ;

- le plafond du livret d'épargne populaire (LEP) passe de 7 700 euros à 10 000 euros. Ce livret d'épargne réglementé par l'État est réservé aux personnes ayant des revenus modestes. Pour en bénéficier, il faut respecter des conditions de revenus. Le revenu fiscal de référence N-2 ou N-1, indiqué sur l'avis d'imposition, ne doit pas excéder un certain seuil. Ce seuil est aussi fixé en fonction de la composition familiale et du lieu de résidence. Des informations complémentaires sont disponibles ici : [Livret d'épargne populaire \(LEP\) : comment ça marche](#) ;

- l'aide personnalisée au logement (APL) est revalorisée : la moyenne pour un ménage allocataire est de + 3,7 %. Cette revalorisation est effectuée en cohérence avec le plafonnement de la hausse des loyers. Autre changement le 1er octobre, les montants de la réduction de loyer de solidarité (RLS) sont modifiés. Un arrêté paru au Journal officiel le 21 septembre 2023 fixe les nouveaux montants de cette aide jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour plus d'information : <https://vwww.economie.gouv.fr/ce-qui-change-octobre>

URBANISME

QUELQUES REGLES A RESPECTER

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet des travaux.

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m²,
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2m,
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Dans tous les cas, il est préférable de venir vous renseigner auprès du secrétariat de la mairie avant d'entreprendre tous travaux relatifs à l'habitation.

Invitation

Après plusieurs mois de travail, la révision de notre Plan d'Occupation des Sols (POS) sur notre territoire de la CCBDP, valant élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) entre dans sa phase de finalisation. En effet, à la suite du débat en Conseil Communautaire suivi du Conseil Municipal sur la validation des périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques, nous avons en conseil communautaire du 28 novembre dernier arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et bilan de la concertation. Puis il sera soumis à l'avis des différents partenaires, notamment publics, associés à notre démarche. Enfin, à l'issue de cette consultation des services, s'ouvrira l'enquête publique, probablement avant la fin du premier semestre 2024, puis l'approbation du PLU.

Vous trouverez sur le site de la CCBDP les principaux éléments de cette traduction réglementaire, à savoir un rappel sur les grandes orientations du PADD, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les principales dispositions des règlements écrits et graphiques. Toujours engagé dans une démarche participative et de concertation, le Conseil Municipal poursuit la mise en place d'un dispositif spécifique destiné à vous informer et à vous faire participer au projet. Ainsi, dans le prolongement de cette information sur le site de la CCBDP, nous vous convions à venir à la mairie pour consulter le projet de notre futur carte d'urbanisme sur notre village.

Comptant sur votre participation.

Mairie

Bienvenue chez vous !

Vous souhaitez mieux connaître vos élus, les activités proposées sur notre commune. Faites-vous connaître auprès de la mairie qui vous inscrira à la prochaine réception des nouveaux arrivants .

Du vendredi 26 janvier 2024 au lundi 26 février 2024 à 12h00

Une enquête publique est ouverte sur le projet d'aliénation d'un chemin rural, au lieu dit « **Bournazel** ».

Toute personne pourra, en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de Lanquais: -lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 11h30 et -lundi et mercredi de 14h à 16h 00.

Un registre spécial sera ouvert à cet effet.


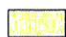
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le dernier jour de l'enquête: le lundi **26 février 2024 de 11h00 à 12h00**.

« **Bournazel** »

Aliénation d'une portion de l'assiette de chemin rural

Propriété de
la commune de LANQUAIS

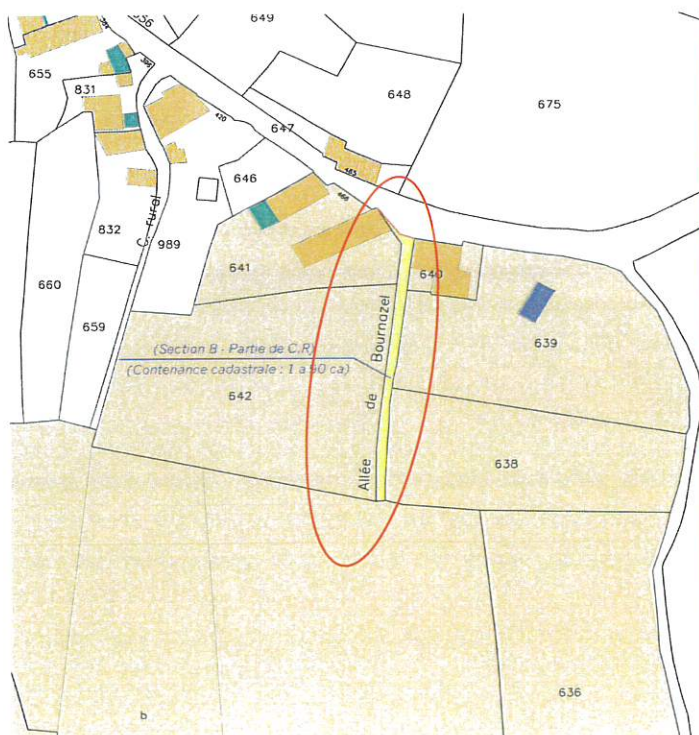
PROJET

-  Propriété de M. et Mme Philippe PALOUS
-  Partie de chemin rural à aliéner
-  Cession par la commune de LANQUAIS à M. et Mme Philippe PALOUS
-  Section B partie de C.R - Contenance : 1 a 90 ca

PLAN DE SITUATION

PLAN SOMMAIRE DES LIEUX

Cession d'une portion de chemin rural



A ce jour, 155 communes de notre département n'ont pas été reconnues en état de catastrophe naturelle pour phénomène de retrait-gonflement des argiles pour l'année 2022.

Par ce bulletin municipal, je souhaite vous apporter deux informations:

1. Appel aux habitants de la Commune à un nouveau recensement,
2. Afin de porter une action forte, les Maires des Communes concernées ont remis un courrier collectif au Ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin.

Sécheresse, la mairie lance un appel pour recenser les maisons fissurées

La mairie lance un appel aux habitants de la commune afin de recenser les maisons dont les murs, les sols seraient fissurés, la commune souhaite constituer un nouveau dossier de catastrophe naturelle.

Copie

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75 008 PARIS

Périgueux, le 13 novembre 2023

Monsieur le Ministre,

Nous avons déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour nos communes au titre du phénomène de retrait-gonflement des argiles pour l'année 2022. Depuis début septembre et la publication de plusieurs arrêtés interministériels, nous prenons connaissance des décisions de rejet concernant nos communes. A ce jour, 155 demandes ont été rejetées.

Nous vivons ces rejets comme une profonde injustice, en premier lieu pour les habitants qui se retrouvent démunis, sans possibilité de recours à leur assurance pour effectuer les travaux nécessaires à la remise en état de leur bien.

Nous tenons à vous faire part de notre incompréhension quand les communes voisines, aux caractéristiques géologiques et météorologiques comparables, ont été reconnues. Nous dénonçons les calculs et mesures retenus pour motiver le rejet, ils ne correspondent en aucun cas à la réalité. La méthodologie utilisée est inadaptée et conduit à des décisions arbitraires. L'exemple le plus parlant est sans doute le maillage météorologique qui présente des incohérences par rapport aux limites communales et qui ne prend pas non plus en compte le couvert végétal.

Nous déplorons que les dégâts et dommages avérés sur les habitations et bâtiments communaux ne soient pas pris en compte.

Nous regrettons que les textes d'application de l'ordonnance du 8 février 2023 ne soient toujours pas parus. En effet, cette ordonnance assouplit les critères pour caractériser l'intensité des épisodes de sécheresse-réhydratation des sols afin d'augmenter sensiblement le nombre de communes éligibles à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Elle doit également mieux prendre en compte la situation des communes adjacentes aux communes reconnues. Pourquoi attendre pour appliquer ces nouveaux critères plus favorables ?

En parallèle de recours gracieux individuels que nous avons pu déposer, nous sollicitons un nouvel examen de notre demande au regard de critères réels et objectifs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Frelons asiatiques, la mairie s'engage!

La mairie de Lanquais recherche des apiculteurs et des bénévoles pour lutter contre les frelons asiatiques.



Il faut agir en amont de la fabrication d'un nid et piéger les reines. On fabrique des pièges sélectifs dans lesquels les frelons se retrouvent piégés tandis que les abeilles peuvent ressortir.



Se présenter à la mairie de Lanquais où sont fournies les boîtes et les grilles.

Reconnaître L'AMBROISIE à feuilles d'armoise



Son aspect aux différents stades



Plantule
Avril-Juin



Stade végétatif
Mai-Juillet



En fleur
Août-Septembre

Signes particuliers



- Feuille du même vert sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on la froisse

Risques de confusion

- Armoise commune**
- Face inférieure de la feuille couleur gris argenté
 - Odeur quand on la froisse



- Armoise annuelle**
- Feuille finement découpée
 - Odeur quand on la froisse



Vous l'avez reconnue?
Détruisez-la
et signalez-la
sur
www.signalement-ambrosie.fr

Plus d'infos :
www.ambrosie-risque.info



⚠ Une plante au pollen **dangereux** pour la santé



Fleurs mâles
sur le long de l'épi



Tige velue
verte à rougeâtre



Feuille
profondément découpée



Elle s'étale
en forme
de buisson

De 15 cm à 1 m de hauteur

Modernisation de l'éclairage public

Un diagnostic technique a été réalisé en 2018 par le SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies) sur l'ensemble du parc de la Dordogne et a révélé un taux élevé de vétusté du parc et une consommation énergétique pour les collectivités importante. A l'heure où il convient de réduire notre impact écologique et les coûts financiers qui pèsent sur les budgets des communes, il était important pour LANQUAIS d'intégrer le contrat de modernisation de l'éclairage public proposé par le SDE 24. Ce contrat a pour but de réduire les coûts liés à la vétusté, d'anticiper les évolutions réglementaires à venir et d'accélérer la transition énergétique du territoire.

Aussi, la Commune de Lanquais a programmé sur plusieurs exercices budgétaires, la modernisation de l'éclairage public qui se traduit par la mise en place de nouveaux candélabres et lanternes à technologie LED. A terme, cela permettra de réduire la consommation énergétique de l'éclairage public de moitié.

D'autre part, la nouvelle réglementation relative à la limitation des nuisances lumineuses permet de mettre en conformité le parc d'éclairage public afin de réduire les impacts néfastes sur la santé et la biodiversité.



RETROSPECTIVE



Juillet -goudronnage des rues



Septembre - aménagement de la Halle / placette



Mardi 03 octobre - Réception des travaux de la station d'épuration.



11 octobre - Changement des bastings du barrage du couzeau.



19 mars -Inauguration de la plaque à la mémoire des 30 000 soldats morts en A.F.N.



11 novembre - Cérémonie de l'Armistice de la Première Guerre mondiale.



30 novembre - Fin des travaux de réfection du logement communal « 4 rue du Couvent ».



05 juin -Cross des écoles



30 septembre -Assemblée générale du comité de la FNACA.



03 juin -Réception des nouveaux habitants de Lanquais

Plan de sauvegarde: un appel aux bonnes volontés

La municipalité souhaite recenser toutes les personnes de bonne volonté souhaitant apporter leur concours et leur aide afin de gérer un événement majeur ou un aléa pouvant se déclencher sur le territoire communal. Cet appel aux volontaires s'inscrit dans le cadre du fonctionnement du plan communal de sauvegarde (PCS), un outil obligatoire dont Lanquais est doté depuis 2012. Il permet de planifier, sous l'autorité du maire, les actions de gestion du risque qui sont à mener, par les acteurs communaux (élus, agents, bénévoles..) en cas d'événements naturels, sanitaires, technologiques, etc; et vise à informer préventivement et à protéger la population. Il n'est pas inutile de rappeler que, ces derniers mois, notre pays a connu divers phénomènes tels que des inondations ou le passage de tempêtes. Il est donc nécessaire de s'organiser. Concrètement, votre aide peut prendre différentes formes : accompagner des personnes sinistrées vers les lieux de repli, héberger des familles dans le besoin, aider à la mise à l'abri des biens, au nettoyage et à leur remise en état; ou encore mettre à disposition du matériel et aider les sinistrés dans leurs démarches administratives.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie (tél 05 53 61 07 26) ou en écrivant à l'adresse mairie-lanquais@orange.fr et/ou en déposant un acte d'engagement dûment complété dans la boîte aux lettres de la Mairie.

ETAT CIVIL

Depuis le 1^{er} janvier 2022


	<p style="text-align: center;">BIENVENUE</p> <p>Le 24 / 01 / 2023 REINHARD Salomé Le 23 mars 2023 PARDO Junior 1er août 2023 HUARD Charlie Le 17 septembre 2023 DECHELOTTE Elsa Le 26 octobre 2023 JOUFFRE Sya</p>	<p style="text-align: center;"><i>Félicitations aux heureux parents.</i></p>
---	---	---

<p style="text-align: center;">DOYENS DE LA COMMUNE</p>	<p>Mme BARRIERE Reine 98 ans Mme FARGUES M-Louise 97 ans M. MOZE Jacques 96 ans Mme MESURAT Mauricette 96 ans M. LINARES Eloi 95 ans Mme QUEYROI Léontine 92 ans M. SOULAGE Yves 92 ans</p>	<p>M. DUBOURG Michel 92 ans Mme GUERLOU Hélène 91 ans Mme BLANCHET Denise 91 ans Mme DUBOURG Madeleine 91 ans M. BLANCHET Jeannot 90 ans M. CELLIER Pierre 90 ans Mme FOULQUIER Francette 90 ans</p>
--	---	--

	<p style="text-align: center;">ILS NOUS ONT QUITTÉS</p> <p>Le 13 / 10 / 2023 - FLATRES Alexandre Le 09 / 11 / 2023 - DILETA Emilienne Le 09 / 12 / 2023 - CHAPUT Georgette</p>	<p style="text-align: center;"><i>Nous renouvelons auprès des familles nos sincères condoléances.</i></p>
---	---	--

	<p style="text-align: center;">FÉLICITATIONS</p> <p>CAMPAGNE Danny et AQUATIAS Noëllie</p>	<p style="text-align: center;"><i>Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux mariés.</i></p>
---	---	---

	<p>Enregistré 27 juillet 2023 un pacte civil de solidarité entre Julie ROSE et Didier DUMAS.</p>
--	--

 <p>ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24 (AMIANTE) Collectif pour l'Élimination Rapide de l'Amiante et Défense des Exposés aux Risques</p>	<p style="text-align: center;"><u>Changement d'adresse</u></p>
<p>Tél: 06 81 93 96 35 Mail: cerader.24@orange.fr</p>	
<p><u>Permanences:</u> 1er et 3e lundi de chaque mois à Bergerac- 4 rue saint esprit De 14h15 à 18h 2e étage bureau 17.</p>	

Nouvelles de la Bibliothèque



Au moment d'effectuer le renouvellement des ouvrages mis en dépôt chez nous par la bibliothèque départementale de prêt, l'équipe des bénévoles vous encourage à venir lui rendre visite pour échanger sur vos centres d'intérêt, vos recherches et vos souhaits.

Vous savez que la bibliothèque est un espace à l'accès gratuit et que les différentes municipalités Lanquais, Varennes, Verdon et depuis peu St Agne, y contribuent à la mesure de leurs moyens, nous permettant chaque année de vous proposer les ouvrages les plus en phase avec l'actualité (romans, société, littérature jeunesse et tout petits).

La bonne volonté des bénévoles est forte pour réaffirmer combien la lecture constitue pour tous une ouverture sur le monde, et c'est pourquoi l'équipe s'est engagée une nouvelle fois dans l'opération « Etranges lectures » destinée à encourager la découverte d'auteurs étrangers (Inde, Russie, Groenland, Suède, Australie).

Vous aurez jusqu'en Mai 2024 pour lire ces cinq ouvrages et voter pour celui que vous préférez. En 2023, 10 personnes se sont inscrites.

Nous comptons sur vous pour doubler ce nombre ; ce serait un bel encouragement à nos efforts.

RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
16-18 heures	14-16 heures	14-16 heures 30

Rejoignez la réserve de la protection judiciaire de la jeunesse.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) recherche des citoyens volontaires, actifs ou retraités, désireux de mettre leur expérience professionnelle au service de jeunes pris en charge par la Justice.

Institué par la loi de finances pour 2022, ce dispositif s'appuie sur le volontariat de français âgés entre 18 et 75 ans. Actifs ou retraités, ces professionnels s'engagent sur leur temps libre aux côtés des personnels éducatifs de la **PJJ**, pour remplir des missions d'accompagnement, de formation, de mentorat ou conduire des projets. Les missions et rémunérations varient selon les profils des volontaires et la nature des missions proposées, qui peuvent être au niveau local ou national ; la durée du contrat est d'un an renouvelable, les périodes d'intervention sont de 150 jours maximum par année civile.

La jeunesse est l'avenir de notre pays et nous avons le devoir de la protéger et de l'accompagner au mieux dans l'apprentissage de sa vie citoyenne.



drh.dirpjj-sud-ouest@justice.fr
[05 56 79 46 69](tel:0556794669)



Jean-Luc FILET,
créateur du couteau
« Le Lanquaisien »



Originaire de la région de Trémolat, Jean-Luc Filet s'installe à Lanquais il y a un an, pour raison familiale.

Menuisier-ébéniste de profession, il est également collectionneur de couteaux.

Sa passion du bois va le mener à créer son auto-entreprise « Les couteaux de Nounours », que vous pouvez découvrir sur Facebook.

Il dessine lui-même ses modèles.

Seules les lames sont produites en industries spécialisées, réalisées en acier, inox, époxy, nids d'abeilles ou encore en damas (mélange de métaux à motifs).

Les manches sont travaillés dans du bois noble à veinage. Le buis, le pommier, le cerisier lui permettent de belles créations.

Fort de ses nombreuses réalisations, Jean-Luc Filet a alors eu l'idée de créer un couteau à l'identité locale.

C'est alors qu'il se tourne vers la Mairie de Lanquais en Juillet 2023, afin d'obtenir l'autorisation de nommer ses créations « Le Lanquaisien ».

La municipalité, n'y voyant aucun inconvénient, lui a délivré un accord écrit en retour.

Ainsi est née la marque de couteaux portant le nom de notre commune.

Nous vous invitons à la découvrir.



Photographe naturaliste amateur 📷

Peut-être l'avez-vous déjà croisé lors de vos promenades dans Lanquais.

Denis Lamarque vit à Saint-Agne depuis vingt ans.

Il sillonne les sentiers de randonnées et la forêt Lanquaisienne, interpellé par la nature dans ce qu'elle a de plus vrai.

Emu par ces scènes de vie discrètes, il a décidé de les photographier dans leurs plus beaux moments: un hibou surpris après une coupe d'arbres, un cerf en période de brâme, des insectes ou encore des oiseaux en plein vol.

Il parcourt les lieux en tenue de camouflage, toujours discret et respectueux de ses hôtes.

Le photographe naturaliste nous invite à redécouvrir la faune périgourdine à travers ses clichés.

Certains d'entre eux étant actuellement exposés dans l'ancienne épicerie du bourg, bientôt « café multi-services ».

Tentons de suivre les pas de Denis Lamarque et laissons-nous surprendre par cette si belle nature.

Nous le remercions pour ces superbes instants partagés.



Menuiserie GUERLOU, la 6ème génération prend le relais

Qui ne connaissait pas Philippe Guerlou, menuisier à Lanquais.

La menuiserie Guerlou, située Rue Alexis de Gourgues, est avant tout une passion familiale pour le bois depuis 1888.

Remontons dans l'histoire :

1888 : Lucien Guerlou fonde l'entreprise portant son nom après son tour de France de Compagnon.

Amédée, son petit-fils, lui succède en 1936. Il installe l'entreprise dans le bourg. Beaucoup de séchoirs à tabac et de meubles sont réalisés à cette époque.

Edouard et Pierre, respectivement père et oncle de Philippe, poursuivirent ensuite l'aventure familiale. Ils développent l'activité vers la fabrication d'escaliers.

En 1979, Philippe, arrière petit-fils du fondateur, rejoint la société en tant que salarié puis l'a reprend à son compte en 1992. Les machines vont alors peu à peu remplacer le travail à la main. Philippe va également développer l'activité vers la réalisation de maisons en bois, toujours soucieux de répondre au mieux aux attentes environnementales et demandes de conseils de sa clientèle.

Officialisant son départ en retraite bien méritée en Décembre 2022, c'est au tour de Thomas de perpétuer cette belle histoire familiale.

Janvier 2023: Thomas, 6ème génération, reprend la tête de la menuiserie, après l'obtention de ses diplômes professionnels en poche et de nombreuses années d'expérience partagées avec son père. Pour lui aussi ces lieux sont depuis longtemps familiers, tout enfant il venait y jouer avec des morceaux de bois.

Son cheminement professionnel semblant une évidence, il entreprend alors d'obtenir plusieurs diplômes :

Un CAP / BEP menuiserie à Dax

Un CAP / BEP charpente et un baccalauréat professionnel menuiserie à Périgueux

Il entre ensuite dans l'entreprise en 2007 en qualité d'employé. Père et fils vont alors travailler ensemble, portés par la passion professionnelle.

Les activités de la menuiserie sont variées, tant en fabrication qu'en intervention sur les chantiers :

Rénovation de charpente et de menuiserie

Création d'ossature en bois pour maison et charpente traditionnelle

Fabrication de menuiseries sur mesure

Pose d'escalier, de plancher, de rambarde d'escalier

Ces prestations de services sont proposées aux particuliers, ainsi qu'aux collectivités. La menuiserie Guerlou est intervenue pour la réfection de la porte annexe de la grange, ainsi que du local du rugby de Lanquais.

Il y a également la gestion administrative, des fournisseurs ou encore des clients, et d'une équipe comprenant deux employés, un apprenti, une secrétaire. Thomas se doit d'avoir de nombreuses compétences.

Nous lui souhaitons toute la prospérité qu'il mérite.



La vie scolaire

BILAN RESTAURANT SCOLAIRE 2022 / 2023

ANNEE SCOLAIRE	2022 / 2023
Dépenses de personnel	15 194,31
Investissement, frais bancaires, divers	4 116,38
Alimentation	12 297,82
TOTAL	31 608,51

Chauffage, électricité, eau, entretien bâtiment inclus dans les charges globales de la mairie.

Nombre de repas servis:
5 265

Prix de revient du repas:
6,01

Prix facturé:
2,45

Total encaissements repas
12 899,25

Coût restant à la charge de la commune
18 709,26

REGROUPEMENT PÉRISCOLAIRE

INTERCOMMUNAL ET ECOLE DE LANQUAIS

La rentrée 2023/2024 a été marquée par une stabilisation des effectifs, néanmoins notre RPI demeure fragile et nous invitons l'ensemble des familles de notre territoire à privilégier l'inscription scolaire de leurs enfants dans nos écoles rurales. Pour rappel, le regroupement périscolaire intercommunal (RPI) rassemble les Communes de Lanquais, St-Capraise de Lalinde, St-Agne, Varennes et Verdon.

Ces Communes œuvrent au bien-être de nos écoliers en proposant chacune des services de qualité :

Sur le plan périscolaire avec les cantines où le « fait maison » demeure la règle, des garderies avec des horaires d'accueil étendus et du personnel qualifié pour accompagner nos chères têtes blondes. Mais également un Syndicat Intercommunal, qui avec les participations financières des communes du RPI, propose des livres et manuels scolaires, des jeux éducatifs et du matériel informatique de qualité.

Sur le plan scolaire, six enseignantes veillent à éduquer nos enfants dans le respect d'autrui en appliquant un programme éducatif de qualité en proposant des interventions extérieures, des sorties scolaires autant sur le plan sportif (balle ovale, cross, vélo, ...) que culturel (festival « Musique au cœur des Bastides », Micro Follies, illustrateur BD, ...), et ce dans les quatre écoles qui constituent notre RPI.

Ainsi pour la rentrée 2023/2024, les effectifs sont les suivants :

- Ecole de ST-CAPRAISE DE LALINDE (PÔLE MATERNELLE) : 45 élèves
- Ecole de LANQUAIS (CP-CE1-CE2) : 38 élèves
- Ecole de VARENNES (CE2-CM1) : 21 élèves
- Ecole de ST-AGNE (CM1-CM2) : 21 élèves

Soit un total de 127 élèves.

En ce qui concerne l'école de LANQUAIS, les effectifs sont répartis comme suit :

- Classe unique de 18 CP
- Classe à double niveau : 16 CE1 et 4 CE2.

APE DRÔLES 2 RIVES

Malgré une météo mitigée, nous avons célébré dignement la fin de l'année scolaire le samedi 1^{er} juillet dernier à la salle des fêtes de St-Capraise.

De nombreux stands de jeux ont été mis à disposition des petits et grands ainsi qu'une structure gonflable. Les enfants ont pu apprécier les nombreux goûters préparés par les familles avant le spectacle proposé par le corps enseignant mêlant chants, danses et représentations théâtrales.

Après le tirage de la traditionnelle tombola, les familles se sont retrouvées autour d'une auberge espagnole afin de clôturer cette belle journée.

Nous tenons très sincèrement à remercier les bénévoles pour leur aide précieuse et leur enthousiasme communicatif ainsi que les maîtresses et la municipalité de St-Capraise de Lalinde.

En ce début de nouvelle année scolaire, et plus largement, nous souhaitons renouveler nos remerciements envers les élus des Communes du RPI et les personnels administratifs et techniques, l'ensemble du corps enseignant et les familles.

PV ASSEMBLEE GENERALE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Remerciements :

Dans un premier temps, nous tenions à remercier les différentes Mairies pour leur soutien financier mais aussi pour leurs contributions tant matérielles que physiques. Merci aussi à toutes les Maîtresses pour leur implication tout au long de l'année auprès de nos enfants. Enfin, bravo et merci aux parents bénévoles qui ont répondu présents lors des manifestations, votre aide est si précieuse !

Bilan de l'année 2022/2023 :

Au total, 5 actions ont été menées de Janvier à Juillet et nous ont permis de collecter 3830,69 € de bénéfices :

- Carnaval : 10 € de dons
- Madeleines « Bijou » : 539 € de bénéfices
- Vente de plants de légumes : 288,50 € de bénéfices
- Kermesse : 2687,76 € de bénéfices
- Cinéma en plein air : 183,70 € de bénéfices
- Dons libres : 121,73 €

C'est un chèque de 500 euros qui a été versé pour chaque classe du RPI soit 3000 euros pour nos enfants.

Démission/Election nouveau bureau :

Après de nombreuses années au sein de l'APE, deux membres n'ont pas souhaité se représenter aux élections cette année : un grand merci à vous pour tout votre engagement, votre implication et votre générosité pour nos enfants. Votre expérience nous a également été d'une grande aide pour nos premiers pas au sein de l'association et nous vous en remercions.

Un nouveau bureau a donc été élu :

- Président : NAHON Cyril
- Vice-présidente : BOUTTEFORT Marie
- Trésorière : THOMAS Lindsay
- Vice-trésorière : LORGUE Delphine
- Secrétaire : RAYNAUD Marion
- Vice-secrétaire : VIGOLO Laura

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres.

MERCI POUR NOS ENFANTS !

Le Bureau

LES POILUS, HÉROS ÉTERNELS.

Le 11 novembre 2023, nous avons commémoré la fin des hostilités et la fin de la guerre 14-18.

En 1917, suite aux assauts meurtriers et répétés ordonnés par des généraux loin du front, sans aucune vision de la réalité des combats, des poilus ont refusé de monter au front, non pas qu'ils refusaient de défendre la France mais ils refusaient de monter se sacrifier pour rien, tel les assauts pour la prise du plateau de Californie :

« Depuis le 4 mai 1917 les assauts répétés ordonnés par le Général NIVELLE pour la prise du plateau de Californie ne sont que des échecs.

Le 27 mai les soldats du 18^{ème} Régiment d'Infanterie refusent de rejoindre le front.

Douze soldats sont déférés devant le conseil de guerre le 7 juin, cinq sont condamnés à mort au motif de "révolte sous les armes", dont un est gracié, un autre s'échappe et trois sont fusillés, le 12 juin à Maizy. »

D'autres mutineries auront lieu sur différentes zones de combats ; des poilus seront jugés par les tribunaux d'exceptions et fusillés pour l'exemple.

Voici la lettre de l'un d'eux à sa femme, il va être fusillé

"pour l'exemple" le 30 mai 1917.

Le 30 mai 1917

Léonie chérie,

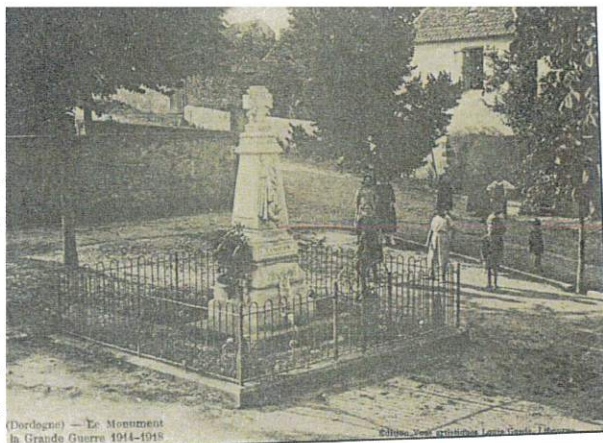
J'ai confié cette dernière lettre à des mains amies en espérant qu'elle t'arrive un jour afin que tu saches la vérité et parce que je veux aujourd'hui témoigner de l'horreur de cette guerre.

Quand nous sommes arrivés ici, la plaine était magnifique. Aujourd'hui, les rives de l'Aisne ressemblent au pays de la mort. La terre est bouleversée, brûlée. Le paysage n'est plus que champ de ruines. Nous sommes dans les tranchées de première ligne. En plus des balles, des bombes, des barbelés, c'est la guerre des mines avec la perspective de sauter à tout moment. Nous sommes sales, nos frusques sont en lambeaux. Nous pataugeons dans la boue, une boue de glaise, épaisse, collante dont il est impossible de se débarrasser. Les tranchées s'écroulent sous les obus et mettent à jour des corps, des ossements et des crânes, l'odeur est pestilentielle.

Tout manque : l'eau, les latrines, la soupe. Nous sommes mal ravitaillés, la galetoise est bien vide ! Un seul repas de nuit et qui arrive froid à cause de la longueur des boyaux à parcourir. Nous n'avons même plus de sèches pour nous réconforter parfois encore un peu de jus et une rasade de casse-pattes pour nous réchauffer.

Nous partons au combat l'épingle à chapeau au fusil. Il est difficile de se mouvoir, coiffés d'un casque en tôle d'acier lourd et inconfortable mais qui protège des ricochets et encombrés de tout l'attirail contre les gaz asphyxiants. Nous avons participé à des offensives à outrance qui ont toutes échoué sur des montagnes de cadavres. Ces incessants combats nous ont laissé exténués et désespérés. Les malheureux estropiés que le monde va regarder d'un air dédaigneux à leur retour, auront-ils seulement droit à la petite croix de guerre pour les dédommager d'un bras, d'une jambe en moins ? Cette guerre nous apparaît à tous comme une infâme et inutile boucherie.

.../...



Le 16 avril, le général Nivelles a lancé une nouvelle attaque au Chemin des Dames. Ce fut un échec, un désastre ! Partout des morts ! Lorsque j'avançais les sentiments n'existaient plus, la peur, l'amour, plus rien n'avait de sens. Il importait juste d'aller de l'avant, de courir, de tirer et partout les soldats tombaient en hurlant de douleur. Les pentes d'accès boisées, étaient rudes. Perdu dans le brouillard, le fusil à l'épaule j'errais, la sueur dégoulinant dans mon dos. Le champ de bataille me donnait la nausée.

Un vrai charnier s'étendait à mes pieds. J'ai descendu la butte en enjambant les corps désarticulés, une haine terrible s'emparant de moi.

Cet assaut a semé le trouble chez tous les poilus et forcé notre désillusion. Depuis, on ne supporte plus les sacrifices inutiles, les mensonges de l'état-major. Tous les combattants désespèrent de l'existence, beaucoup ont déserté et personne ne veut plus marcher. Des tracts circulent pour nous inciter à déposer les armes. La semaine dernière, le régiment entier n'a pas voulu sortir une nouvelle fois de la tranchée, nous avons refusé de continuer à attaquer mais pas de défendre.

Alors, nos officiers ont été chargés de nous juger. J'ai été condamné à passer en conseil de guerre exceptionnel, sans aucun recours possible. La sentence est tombée : je vais être fusillé pour l'exemple, demain, avec six de mes camarades, pour refus d'obtempérer. En nous exécutant, nos supérieurs ont pour objectif d'aider les combattants à retrouver le goût de l'obéissance, je ne crois pas qu'ils y parviendront.

Comprendras-tu Léonie chérie que je ne suis pas coupable mais victime d'une justice expéditive ? Je vais finir dans la fosse commune des morts honteux, oubliés de l'histoire. Je ne mourrai pas au front mais les yeux bandés, à l'aube, agenouillé devant le peloton d'exécution. Je regrette tant ma Léonie la douleur et la honte que ma triste fin va t'infliger.

C'est si difficile de savoir que je ne te reverrai plus et que ma fille grandira sans moi. Concevoir cette enfant avant mon départ au combat était une si douce et si jolie folie mais aujourd'hui, vous laisser seules toutes les deux me brise le cœur. Je vous demande pardon mes anges de vous abandonner.

Promets-moi mon amour de taire à ma petite Jeanne les circonstances exactes de ma disparition. Dis-lui que son père est tombé en héros sur le champ de bataille, parle-lui de la bravoure et la vaillance des soldats et si un jour, la mémoire des poilus fusillés pour l'exemple est réhabilitée, mais je n'y crois guère, alors seulement, et si tu le juges nécessaire, montre-lui cette lettre.

Ne doutez jamais toutes les deux de mon honneur et de mon courage car la France nous a trahi et la France va nous sacrifier.

Promets-moi aussi ma douce Léonie, lorsque le temps aura lissé ta douleur, de ne pas renoncer à être heureuse, de continuer à sourire à la vie, ma mort sera ainsi moins cruelle. Je vous souhaite à toutes les deux, mes petites femmes, tout le bonheur que vous méritez et que je ne pourrai pas vous donner. Je vous embrasse, le cœur au bord des larmes. Vos merveilleux visages, gravés dans ma mémoire, seront mon dernier réconfort avant la fin.

Eugène, ton mari qui t'aime tant.



Madame Nelly RIGOLET vient de se faire attribuer la médaille d'honneur de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon argent.

Nelly a déjà réalisé deux ouvrages sur la commune. Notamment celui qu'elle a écrit avec le colonel DARTEN-CET qui a été présenté l'an dernier dans la salle du Foyer rural (La conscription en Dordogne les Lanquaisiens dans la guerre).

Monsieur Francis MONTAGUT, président des médaillés de la jeunesse et des sports lui a remis ce diplôme le 17 novembre dernier.

FRANCE SERVICES CCBDP NOUS CONTACTER !



36 Boulevard de Stalingrad
24150 Lalinde



05.53.73.56.22.



franceservices@ccbdp.fr

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur le site
de la CCBDP
ou scanner le QR code !



<https://ccbdp.fr/la-ccbdp/nos-services-ressources-humaines/nos-services/maison-france-service-de-lalinde>



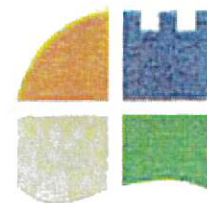
Nos horaires d'ouverture au public :
à compter du 1er Janvier 2024

Le service public
près de chez vous !



France Services LALINDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BASTIDES DORDOGNE-PÉRIGORD



Communauté
de Communes
**Bastides
Dordogne
Périgord**

L'Espace France Services CCBDP de Lalinde, vous informe qu'à compter du 1er Janvier 2024:

* Les **horaires d'ouverture au public augmentent**. Nous accueillerons et accompagnerons le public dorénavant le **vendredi après - midi de 14h à 16h30**,

Nos nouveaux horaires sont :

LUNDI 14h 17h

MARDI MERCREDI JEUDI 9h — 12h! 14h — 17h

VENDREDI 14h — 16h30

* Le **bouquet de services s'élargit**. Un nouvel accompagnement s'effectuera pour les démarches

- MaPrimeRénov'
- MaPrimeAdapt' avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- et pour le déploiement du « chèque énergie » avec le ministère de la Transition énergétique.

Merci de vous adresser à la conseillère numérique ou à l'espace France services pour prendre rendez-vous.

06.82.87.97.69 ou 05.53.73.56.22

sylvie.auffret@ccbdp.fr



MINISTÈRE de la JUSTICE
— REPUBLIQUE FRANÇAISE —

Conciliatrice de Justice

Le 1er et 3ème mardi de
14h à 17h

Sur rendez-vous

Au 05.53.73.56.22

UN RÉEL ENGOUEMENT POUR LES MARCHÉS GOURMANDS DE LANQUAIS

Le nouveau bureau du Comité des Loisirs de Lanquais a organisé 4 marchés gourmands durant l'été. Un lundi sur deux, vous avez été nombreux à profiter de ces belles soirées et toute l'équipe vous en remercie. Au lac de Lanquais, avec vue sur le Château, producteurs et artisans locaux vous ont proposé de délicieux plats et desserts à déguster. De grandes tables à l'ombre des arbres, une ambiance conviviale et dansante ainsi qu'une sympathique buvette ont aussi participé à la réussite de ces événements

Un grand merci aux bénévoles

Le soutien des bénévoles a grandement aidé la nouvelle équipe du bureau du Comité des Loisirs à faire de ces événements une telle réussite.

Vous avez envie de vous investir et disposez d'un peu de temps n'hésitez pas !... Contactez l'un des membres du Bureau ou par email : cdl.lanquais@gmail.com ou via notre page Facebook @comite desloisirs-delanquais.



LANQUAIS

Samedi 27 Janvier 2024

20h30 Salle Fêtes

**Clément
Bouscarel
Conteur paysan**

Je vis depuis toujours dans la ferme familiale près du village de Creyssa, au bord de la rivière Dordogne, dans le Haut Quercy.



Mon grand-père, mon grand-oncle et d'autres anciens m'ont raconté des légendes, des contes et des histoires de ce pays.

C'est mon tour de les transmettre

Entrée : 5€ - Enfants Gratuit

Verre de l'amitié offert après le spectacle

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1

Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :



Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3

Enfin, cliquez sur le  pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.

Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !



Panneau Pocket

La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !



INFOS



ALERTES



AGENDA



Gratuit



Anonyme



Sans Publicité

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE SERVICE PUBLIC DE LA FIBRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

LA FIBRE CHEZ VOUS

CONNEXIONS SIMULTANÉES
NAVIGATION RAPIDE

TÉLÉPHONE INTERNET
ILLIMITÉE

TV ULTRA HD
SERVICES ET JEUX EN LIGNE

Vous avez des questions ?

Sur votre ACCÈS À LA FIBRE OPTIQUE ?
Sur les OPÉRATEURS qui proposent des abonnements ?
Sur l'INSTALLATION DE LA FIBRE chez vous ?...

Renseignez-vous



www.nathd.fr
(Test d'accès à la fibre)

0 806 806 006 Service gratuit + prix appel



Un grand réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de



LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS EN DORDOGNE

VOTRE ASSOCIATION LOCALE
Vous Informe Sur Vos Droits
Vous Aide à Traiter Vos Litiges

A BERGERAC

MAISON DES ASSOCIATIONS
Salle 18 – Place Jules Ferry
24100 BERGERAC

Permanences :

Lundi, mercredi et Vendredi
de 09H00 à 12H00
de 14 h 00 à 17 h 00
Tél : 05 53 57 76 47 – 05 53 09 68 24

L'UFC EN DORDOGNE C'EST AUSSI :

8 Points d'Accueil :

LE BUGUE – MUSSIDAN – NONTRON – PERIGUEUX
RIBERAC – SAINT-ASTIER – SABLAT – THIVIERS

E-mail : ufc.perigueux@orange.fr
Site : ufcquechoisirperigueux.com



« LACANNELANQUAISIE NNE

L'assemblée générale de l'association « la
canne Lanquaisienne » aura lieu
le vendredi 16 février 2024 à 18 h 00
salle du Foyer rural

Invitation



COMITE DES LOISIRS

L'assemblée générale de l'association aura lieu
le vendredi 23 février 2024 à 18 h 00
salle du Foyer rural

Réunion annuelle des associations

A l'initiative de la municipalité, les responsables des associations sont conviés le samedi 23 mars 2024 à 10h00 salle du Foyer Rural de Lanquais, afin d'élaborer le calendrier des activités pour 2024.

Vente de matériel d'occasion.

Si vous souhaitez plus d'informations ou si vous êtes intéressé par l'un de ces outils ou véhicules, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de la mairie par mail à l'adresse mairie-lanquais@orange.fr ou par téléphone **05 53 61 07 26**.

Par délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 2023, la mairie de Lanquais procède à une cession de matériel d'occasion provenant de la commune.

CONDITIONS D'ACHAT

La proposition d'achat devra être adressée ou déposée en Mairie -1 Cote de la Fillette, 24150 Lanquais **avant le mercredi 31 janvier 2024 à 12h**, en mentionnant sur l'enveloppe cachetée :

Proposition achat matériel réformé
Lot(s) n°

Intitulé du ou des lot(s).....

Le pli cacheté devra contenir :

- NOM Prénom de l'acheteur
- Coordonnées (adresse postale + adresse mail + numéro de téléphone)
- Le prix proposé par lot.
- RIB (aucun montant ne sera prélevé, vous aurez libre choix du mode de règlement à réception du titre de recette)

ATTRIBUTION DU/DES LOT(S)

Une fois informé de l'attribution, l'acheteur recevra un titre de recette correspondant émis par le service comptabilité de la Mairie et devra s'acquitter du paiement par l'un des moyens de paiement proposés ci-dessous :

- 1) En ligne avec le service payfip (prélèvement ou CB)
- 2) 4) en CB à la trésorerie
- 3) par chèque à la trésorerie (à éviter autant que possible, temps de traitement plus long)

Lorsque le paiement sera effectué, l'acheteur pourra prendre possession sur présentation du talon de paiement du ou des lots attribué (s) avec rendez vous (aucune livraison ne sera assurée).

11 Lampadaires

PRIX: 20 € pièce



Lot 1

Cuve à fioul 1000 l

PRIX: 20 €



Lot 2

Lambris PVC pour murs et plafonds

PRIX: 50 € le lot de 26 m2



Lot 3

Chaudière fuel

PRIX: 500 €



Lot 4

Cuve à fioul 1500 l

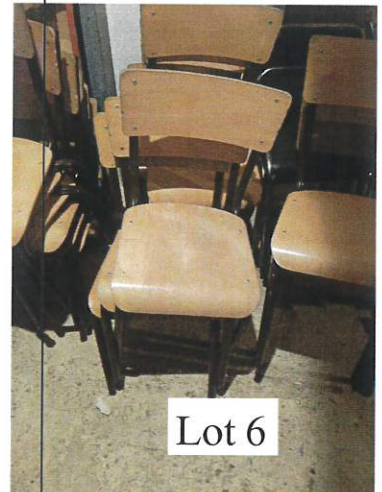
PRIX: 50 €



Lot 5

Chaises bois

PRIX: 3 € pièce



Lot 6

Etagère

PRIX: 40 €



Lot 7

Pavé autobloquant

PRIX: 100 € le lot de 16 m2



Lot 8

Bureau

PRIX: 20 €



Lot 9

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Ce bulletin municipal paraîtra plusieurs fois dans l'année. Nous souhaiterions recenser vos avis et vos envies. Qu'attendez-vous de la Commune ? Quelles seraient vos idées pour améliorer la qualité de notre village ? Nous sommes à votre écoute.

Nom :

Adresse :



ACTE D'ENGAGEMENT DANS LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE-CIVILE

M. ou Mme

Prénom :

Date de naissance :

Domicile :

Profession et adresse de l'employeur :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Le soussigné sollicite son engagement en tant que bénévole à la réserve communale de sécurité civile de la commune de Lanquais.

Il reconnaît avoir pris connaissance des missions de la réserve et accepter son règlement intérieur. Il s'engage, dans la limite de son temps disponible et sur la base du bénévolat, à participer aux activités de la réserve.

En cas d'absence de longue durée (8 jours) informer la mairie.

En cas de sinistre il s'engage, sauf cas de force majeure, et sous réserve de l'accord de son employeur si c'est pendant son temps de travail, à répondre à toute mobilisation par le maire.

La durée de cet engagement est fixée à un an. Il est renouvelable par tacite reconduction. L'engagement peut être interrompu à tout moment, soit par démission, soit par décision du maire.

(Le cas échéant : « en cas de cessation de l'engagement, M. ou Mme _____ remet au responsable de la réserve communale les matériels ou équipements qui auraient pu lui être confiés au titre de ses missions au sein de la réserve »)

Signature de l'intéressé :

Le maire accepte l'engagement de M. ou Mme
civile à compter du

à la réserve communale de sécurité

Le Maire

Michel BLANCHET